

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire
15 avril 2026, 16 h 30
Salle 3632
Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes :

Bergeron, Cathia	(départ à 17 h 35)	Labelle, Bernard	
Bergeron, Dean		Lacroix, René	
Bourque, Vickie		Laflamme, Anne-Marie	
Carbonneau, Carole	(départ à 19 h 31)	Lavallée, Diane	
Choquette, Claude		Levesque, Frédéric	
Côté, Alain		Morency, Bernard	
Dallaire, Michel		Morin, Paule-Anne	
D'Amours, Sophie	(arrivée à 18 h)	Ouellet, Michel	
Darveau, André		Pons, Frank	
Dorval, Guy		Roussin, Étienne	
Garon, Caroline		Saucier, Linda	
Gélineau, François		Vaillancourt, Laurence	(départ à 18 h 29)
Hébert, Marie-Josée			
Houde, Jean			

Personnes absentes :

Brouillet, Eugénie	Martin, Sabrina
Lamontagne, Marie	Pérusse, Louis

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, le président, Jean Houde, déclare la séance ordinaire du 15 avril 2026 ouverte à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 3 « Communications du président et de la rectrice » est déplacé à la fin de la séance.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-36

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 avril 2026, tel que modifié.

Déclaration des conflits d'intérêts des administratrices et administrateurs en lien avec les points à l'ordre du jour

Le président mentionne les noms des personnes qui ont un intérêt ou présentent un intérêt à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il fait également un appel à la déclaration des conflits d'intérêts à l'égard des sujets qui n'auraient pas été déclarés précédemment à la séance. Ces personnes seront invitées à se retirer lors des délibérations, le cas échéant.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2026

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-37

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2026.

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

Démission et nomination

4. Faculté des sciences sociales

4.1 Département de science politique : directeur (DA-2026-207)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-38

De recevoir la démission de Thierry Giasson à titre de directeur du Département de science politique de la Faculté des sciences sociales, démission prenant effet le 1^{er} juillet 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-39

De nommer Francesco Cavatorta directeur du Département de science politique de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2030.

Nominations

5. Faculté des sciences sociales

5.1 Département d'économique : directeur (DA-2026-208)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-40

De nommer de nouveau Stephen Gordon directeur du Département d'économique de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2030.

5.2 Département d'anthropologie : directrice (DA-2026-209)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-41

De nommer Sabrina Doyon directrice du Département d'anthropologie de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2030.

5.3 École de travail social et de criminologie : direction (DA-2026-210)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-42

De nommer Renée Brassard directrice par intérim de l'École de travail social et de criminologie de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-43

De nommer Aurélie Campana directrice par intérim de l'École de travail social et de criminologie de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 1^{er} au 19 août 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-44

De nommer Lucienne Martins Borges directrice de l'École de travail social et de criminologie de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 20 août 2026 au 19 août 2030.

6. Faculté de médecine

6.1 Département en innovation en éducation médicale : directeur (DA-2026-211)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-45

De nommer Antoine Groulx directeur du Département d'innovation en éducation médicale de la Faculté de médecine, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2030.

7. Comités du Conseil d'administration

7.1 Comité des ressources immobilières et informationnelles : membres et présidente (DA-2026-212)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-46

De nommer de nouveau Paule-Anne Morin membre et présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 17 mai 2026 au 16 mai 2028.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-47

De nommer Guy Dorval membre du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 16 avril 2026 au 15 avril 2028.

7.2 Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées : membres (DA-2026-213)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-48

De nommer Vickie Bourque et Linda Saucier membres du Comité de philanthropie et des relations avec les personnes diplômées du Conseil d'administration de l'Université Laval, pour la période du 16 avril 2026 au 15 avril 2028.

HUIS CLOS COURANT

Nominations

8. Faculté des sciences sociales

8.1 Département des relations industrielles : direction (DA-2026-214)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-49

De nommer Sylvain Luc directeur par intérim du Département des relations industrielles de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 juin 2027.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-50

De nommer Charles Fleury directeur du Département des relations industrielles de la Faculté des sciences sociales, pour la période du 1^{er} juillet 2027 au 31 mai 2030.

ORDRE DU JOUR COURANT

9. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026 (DA-2026-215)

Une membre souligne que le terme « subvention » doit être modifié pour « contribution non remboursable » dans le titre du point et de la résolution CE-2026-74 du procès-verbal du Comité exécutif du 9 mars 2026. Le procès-verbal sera modifié en conséquence. De plus, elle s'abstient de participer aux délibérations à l'égard du sujet en raison de sa situation professionnelle au gouvernement fédéral.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-51

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil d'administration pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2026-215.

10. Plan d'action institutionnel « Vers un portage collaboratif : marchons ensemble avec les Premiers Peuples » (DA-2026-216)**- Recommandation du Conseil universitaire**

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, responsable de la santé, indique que le plan d'action « En action avec les Premiers Peuples », adopté en 2021, arrive à échéance. Son actualisation est essentielle pour poursuivre l'engagement de l'Université Laval envers la réconciliation, élargir les actions déjà amorcées et répondre aux besoins émergents des communautés.

Pour élaborer cette mise à jour, une vaste démarche de consultation et de mobilisation a été menée avec l'appui de l'Institut Ashukan afin de broser un portrait fidèle des actions déjà réalisées et à définir les prochaines étapes de ce travail partagé. Les rencontres tenues au printemps et à l'été 2025 avec les facultés et des membres du corps professoral ont permis de dégager un contenu riche et porteur de pistes concrètes.

Au cours des derniers mois, des échanges avec les organisations et nations autochtones ainsi qu'avec les associations étudiantes, dont l'Association étudiante des Premiers Peuples, ont permis de recueillir des rétroactions éclairantes qui sont venues enrichir l'ensemble des travaux. Par ailleurs, la rencontre bisannuelle des gestionnaires du 5 novembre 2025, consacrée au thème « Vers un portage collaboratif : s'engager auprès des Premiers Peuples », a représenté un moment fort de réflexion et de mobilisation. Avant d'être soumis aux instances universitaires, le plan a été présenté aux trois Commissions permanentes, à la Table des doyens et doyennes et à l'Association étudiante autochtone afin de recueillir leurs rétroactions sur le projet. Le plan renouvelé se décline en quatre axes intégrés qui structurent cette démarche institutionnelle. Il s'agit d'un plan collectif : l'Université Laval assure les suivis et la mise en œuvre, tandis que le Bureau des Premiers Peuples veille à l'avancement, au suivi des indicateurs et à la coordination avec les différents acteurs.

La question d'un membre porte sur les ressources financières et humaines pour le déploiement du Plan d'action.

À la suite d'une question d'une membre, l'offre des deux programmes destinés aux étudiantes et étudiants autochtones à la Faculté des sciences de l'administration sera ajoutée aux réalisations du plan d'action.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-52

Considérant la recommandation du Conseil universitaire,

D'adopter le Plan d'action institutionnel « Vers un portage collaboratif : marchons ensemble avec les Premiers Peuples », tel qu'il figure au document DA-2026-216.

11. Principe de Joyce (DA-2026-217)

- Recommandation du Conseil universitaire

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, responsable de la santé, mentionne que le Principe de Joyce, élaboré par la Nation atikamekw en 2020, à la suite du décès tragique de Joyce Echaquan, constitue un appel à l'action pour lutter contre le racisme systémique et garantir aux personnes autochtones un accès équitable, sécuritaire et exempt de discrimination aux services publics, notamment en santé et en éducation.

Plusieurs unités de l'Université, notamment dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation et des sciences humaines, se sont également inspirées du Principe de Joyce pour orienter leurs pratiques, leurs formations et leurs collaborations avec les communautés autochtones. Cette mobilisation s'est traduite par la réalisation d'actions concrètes en lien avec ses recommandations.

La présente démarche vise donc à officialiser cet engagement, à lui donner une portée institutionnelle claire et à assurer une cohérence renforcée avec :

- les engagements formulés dans le premier plan « *En action avec les Premiers Peuples* » et réaffirmés dans le plan d'action renouvelé « *Vers un portage collaboratif : Marchons ensemble avec les Premiers Peuples* »;
- les priorités exprimées par les communautés autochtones partenaires; et
- les appels à l'action qui guident les efforts de l'Université en matière de réconciliation.

L'adoption formelle du Principe de Joyce par le biais d'une résolution du Conseil d'administration viendrait consolider les efforts déjà entrepris et offrir un cadre institutionnel clair pour leur poursuite.

Le commentaire d'une membre porte sur la reconnaissance du Principe de Joyce par le gouvernement fédéral.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-53

Considérant la recommandation du Conseil universitaire,

D'adopter le Principe de Joyce dans le but de :

- Renforcer l'engagement de l'Université envers l'équité, la sécurité et la non-discrimination des personnes autochtones;
- Contribuer à la sensibilisation de notre communauté universitaire aux enjeux du racisme systémique et aux principes de sécurisation culturelle;
- Valoriser les savoirs et les perspectives des Premiers Peuples, conformément aux principes énoncés dans le Principe de Joyce; et
- Soutenir les unités dans la mise en œuvre d'actions cohérentes avec les recommandations du Principe de Joyce, en fonction de leurs contextes et de leurs réalités.

12. Découvrir l'Université

- L'intelligence artificielle (DA-2026-218)

Le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation introduit en résumant son rôle en matière d'intelligence artificielle (IA) à l'Université Laval, ainsi que l'état actuel de la situation et les développements à venir.

Par la suite, il cède la parole au vice-recteur adjoint et dirigeant de l'information (DI) qui présente le contenu du document « Intelligence artificielle » : 1) l'historique; 2) la page Web de l'Université Laval; 3) les leviers d'accélération 2026-2029; 4) les membres du comité-conseil; 5) la structure de pilotage de l'IA; 6) la gouvernance décentralisée et participative; 7) les enquêtes terrain; 8) le cadre législatif québécois; 9) le pôle d'accélération IA; 10) le cadre d'arbitrage des investissements IA; 11) le traitement des demandes d'admission de l'année 2025-2026; 12) les opportunités IA; 13) les contextes d'usages et les infrastructures de calcul de

haute performance; 14) l'adoption et la littératie; 15) les ressources de formation offertes au personnel enseignant; 16) les cinq piliers pour un usage efficace de Microsoft Copilot; et 17) le Forum sur l'IA.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) une stratégie claire pour développer, attirer et retenir les talents en IA dans un contexte de forte demande et d'écosystème ouvert; 2) l'appréciation de la position concurrentielle actuelle et le rôle du plan 2024-2026 dans son renforcement ou son maintien; 3) le moment où les étudiantes et étudiants seront impliqués dans la réflexion entourant la gouvernance de l'IA; 4) les considérations financières et les possibilités de financement envisagées en matière de philanthropie; 6) la qualité du travail de la Commission des affaires étudiantes sur la perspective étudiante; 7) les objectifs du Forum IA et les résultats attendus; 8) la valeur ajoutée et la pertinence de l'Université en IA dans un contexte d'offres abondantes et facilement accessibles; 9) les objectifs d'échéances; 9) l'accompagnement du corps professoral; et 10) la portée de l'usage de l'IA dans le projet, particulièrement quant à son application à l'évaluation des dossiers versus un usage strictement administratif.

Le président du Conseil propose que, si un forum se tient à l'automne, un retour soit fait au Conseil afin de préciser les pistes envisagées par la direction de l'Université.

13. Renouvellement de la convention collective des chargées et chargés d'enseignement en médecine et de la convention collective des responsables de formation pratique de l'Université Laval représentés par le Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL)

- Recommandations du Comité exécutif (DA-2026-219)

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances indique que les conventions collectives liant l'Université et le Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL) sont échues depuis le 30 novembre 2023. La première rencontre de négociation a eu lieu le 16 septembre 2024. Les personnes représentant l'Université ont présenté une proposition globale de règlement en juillet 2025, ainsi qu'en septembre 2025. Une demande de conciliation a été déposée par le SRFPUL en novembre 2025 et celui-ci s'est doté d'un mandat de grève le 9 février 2026, lequel est en cours de conciliation. Une entente de principe a été conclue le 18 février 2026 suivant la tenue de 20 rencontres de négociation.

L'entente de principe a été entérinée à 98 % par les membres du SRFPUL lors d'une assemblée générale spéciale tenue le 23 février 2026.

Le vice-recteur résume les principaux résultats des paramètres salariaux.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-54

Considérant les recommandations du Comité exécutif,

D'adopter la convention collective des chargées et chargés d'enseignement en médecine et la convention collective des responsables de formation pratique de l'Université Laval représentés par le Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL), telles qu'elles figurent au document DA-2026-219; et

D'autoriser le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances à signer la convention collective des chargées et chargés d'enseignement en médecine et la convention collective des responsables de formation pratique de l'Université Laval représentés par le Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL) à intervenir entre l'Université Laval et le SRFPUL, ainsi que tout document en découlant.

14. Rapport du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques du Conseil d'administration

Le président du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 2 avril.

Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

14.1 Rapport annuel 2025-2026 – Gestion intégrée des risques (DA-2026-220)

La conseillère en gestion intégrée des risques a présenté le rapport annuel 2025-2026 sur la gestion intégrée des risques. Les membres du comité sont satisfaits des efforts déployés, des progrès réalisés ainsi que des efforts additionnels prévus en 2026-2027 afin de poursuivre l'amélioration de la gestion intégrée des risques.

Le commentaire d'une membre porte sur les progrès de la gestion intégrée des risques à l'Université Laval depuis 2023.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-55

Considérant la recommandation du Comité d'audit et de gestion intégrée des risques,

De recevoir le Rapport annuel 2025-2026 de la gestion intégrée des risques, tel qu'il figure au document DA-2026-220.

14.2 Suivi de l'impact des changements aux subventions du ministère de l'Enseignement supérieur annoncés lors du budget provincial sur les résultats de l'année courante (2025-2026) et sur le budget 2026-2027 du fonds de fonctionnement

Le président du CAGIR indique que pour l'année 2025-2026, les bonnes nouvelles se confirment et devraient permettre d'atténuer le déficit et de se rapprocher du montant initialement prévu, soit un excédent de 18 M\$ à 20 M\$ des dépenses sur les revenus. Il rappelle que cette amélioration est due principalement à des augmentations de revenus plutôt qu'à des réductions de dépenses.

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances présente l'état d'avancement du processus budgétaire depuis l'adoption provisoire du budget 2026-2027 le 25 mars dernier. Une version amendée du budget sera présentée au Conseil universitaire lors d'une rencontre extraordinaire, laquelle comprendra une plage de deux heures dédiée à une discussion approfondie, en amont de la recommandation au Conseil d'administration. Cette rencontre aura lieu lorsque les informations gouvernementales seront disponibles, afin de permettre une analyse éclairée et la formulation d'un avis au Conseil d'administration pour l'adoption du budget final. Il est à prévoir que la version finale sera présentée au Conseil d'administration en juin.

14.3 Projet de Politique institutionnelle d'investissement responsable des fonds de dotation, de souscription et avec restrictions de l'Université Laval

La gestionnaire de la trésorerie du Service des finances a soumis aux membres du comité un projet de Politique d'investissement responsable lié à l'investissement des différents fonds et aux cibles de carboneutralité, à l'égard duquel ils ont formulé quelques commentaires. L'objectif est de soumettre cette politique au Conseil dans les prochains mois.

14.4 Priorité du Comité pour l'année 2026 : plan d'action

La directrice du Service des finances a présenté le plan d'action lié à la priorité 2026 du CAGIR, soit la révision des processus et des outils de suivi budgétaire du fonds de fonctionnement. Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, elle a souligné auprès des membres du comité l'excellente collaboration entre le Service des finances et les responsables budgétaires des facultés et des unités. Le comité lui a demandé de faire rapport régulièrement sur les progrès réalisés.

14.5 Planification des missions d'audit 2026-2027

L'auditrice interne a soumis ses propositions concernant le plan des missions d'audit pour 2026-2027. Il a été convenu que le Bureau de l'audit interne réalisera trois projets, lesquels sont expliqués par le président du CAGIR. Le plan final devrait être adopté à la prochaine rencontre du comité et, par la suite, déposée au Conseil d'administration.

15. Rapport du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration

Le président du Comité des ressources humaines (CRH) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 16 mars.

En plus : 1) des suivis du comité; 2) de la communication du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances concernant les questions budgétaires, l'efficacité du moratoire sur les postes en vigueur depuis l'automne dernier et l'approche de la direction en ce qui a trait à la demande d'états généraux sur l'avenir du campus; 3) du portrait des négociations en cours; et 4) de la structure de gouvernance du processus de négociations, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

15.1 Priorités RH 2025-2026

Le tableau des priorités RH 2025-2026 a été revu. Un projet a retenu particulièrement l'attention des membres du comité, soit EVO RH. Une revue plus détaillée de l'état d'avancement du projet sera effectuée lors de la rencontre du CRH au mois de mai.

15.2 Projet de Règlement sur les conditions d'emploi de l'ombudsman, de la directrice ou directeur du Bureau du respect de la personne et de l'auditrice ou l'auditeur interne

Les membres du comité ont pris acte des progrès concernant le Projet de Règlement sur les conditions d'emploi de l'ombudsman, de la directrice ou directeur du Bureau du respect de la personne et de l'auditrice ou l'auditeur interne. À la suite de la prochaine revue de ce règlement par le comité, une recommandation finale sera soumise au Conseil lors de la séance qui suivra.

15.3 Marque employeur

Le projet relatif à la refonte de la marque employeur a été brièvement examiné. Une équipe est à l'œuvre sur ce dossier afin de veiller au positionnement adéquat de l'Université dans son marché de référence.

15.4 Gouvernance RH

Le sujet de la gouvernance des ressources humaines et de son évolution a été longuement discuté. Le président du comité rappelle que c'est le thème de la priorité du CRH de l'année 2026. Les travaux se poursuivent. Une recommandation sera présentée au Conseil d'administration ultérieurement, au mois de juin.

16. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration

La présidente du Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 30 mars.

Les sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

16.1 Élection au rectorat et transition - dossier prioritaire du Comité

La présidente du comité mentionne que Monique Richer, vice-rectrice adjointe aux infrastructures et à la transformation et responsable de la transition, accompagnera les membres du CGE dans ce processus. La présidente présente les responsabilités dévolues au Conseil d'administration en vertu des Statuts de l'Université Laval. Elle informe également les membres du Conseil du calendrier électoral, des modalités de vote, des dispositions applicables advenant la réception de cinq candidatures ou plus ainsi que du choix de la

solution envisagée pour le vote le plus susceptible d'assurer un scrutin conforme, fiable et acceptable sur les plans institutionnel, opérationnel et technologique.

À l'automne 2026, des recommandations seront formulées à l'intention du Conseil concernant les modalités de vote à retenir pour l'élection au rectorat de 2027, tant pour la séance éventuelle d'établissement de la liste définitive des cinq candidatures que pour la séance le jour de l'élection.

Seront aussi présentés pour adoption à l'automne le calendrier de toutes les étapes, y compris la nomination des membres du Comité d'élection, la date officielle de mise en marche de l'élection et les étapes qui en découlent.

16.2 Appel de candidatures – Comité exécutif

L'appel de candidatures est en cours. À son issue, le CGE procèdera à une première analyse des candidatures reçues et fera rapport au Conseil. Ce dernier sera ensuite appelé à nommer deux (2) personnes parmi les candidatures reçues. Les membres du CGE conviennent d'analyser les candidatures, notamment selon les critères établis.

16.3 Évaluation des membres du Conseil et des comités

La présidente du comité rappelle aux membres du Conseil qu'ils ont jusqu'au 20 avril pour remplir les questionnaires d'évaluation. La présentation des résultats se fera au CGE de mai et le dépôt de l'analyse et des résultats des questionnaires sont prévus au Conseil à sa séance du 4 juin.

16.4 Rencontre de juin du Conseil d'administration

Cette année, il y aura visite de la Faculté de musique, plus spécifiquement du studio d'enregistrement, des laboratoires de recherche et de la salle de concert classique Henri-Gagnon où aura lieu le cocktail avec quelques musiciens. Les détails de l'horaire et de l'endroit exact de la rencontre du Conseil suivront ultérieurement.

17. Rapport du Comité des ressources immobilières et informationnelles du Conseil d'administration

La présidente du Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 1^{er} avril. Les membres du comité auront l'occasion d'accueillir à la prochaine rencontre en mai un nouveau membre, Guy Dorval.

En plus des points de suivis, dont celui des travaux d'audit interne et celui du projet de tramway où une présentation sera faite au Conseil en septembre 2026, les autres sujets abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :

17.1 Discussion préliminaire du programme d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI) 2026-2027

Le budget global préliminaire du PIARI 2026-2027 est de l'ordre de 32,3 M\$. Les projets ciblés concerneront notamment : ENA2, RESULT 5, Brio pour la formation continue, le Centre de cyberdéfense, la mise à jour de PeopleSoft Finances et d'autres travaux requis pour les systèmes critiques que sont SIRUL, NAGANO et DARWIN.

17.2 Suivi des projets immobiliers majeurs

La directrice du Service des immeubles a présenté aux membres du comité le suivi des projets majeurs. Aucun élément particulier à signaler pour ce suivi, si ce n'est que l'Université devra relancer un appel d'offres pour le projet Innovaserres, les modalités de construction ayant été révisées afin de mieux tenir compte de ce type d'équipement.

17.3 Projet d'ajout d'une chaudière électrique d'une puissance de 12 mégawatts (MW) et d'une petite chaudière au gaz naturel – Autorisation du lancement d'appel d'offres public (DA-2026-221)

Le projet a été présenté une première fois en 2022 dans le cadre de la Stratégie énergétique de l'Université Laval et en juin 2025 pour autoriser la révision du plan de financement à hauteur de 12,5 M\$. Cette analyse financière, élaborée par le Service des immeubles (SI) et révisée par le Service des finances (SF) est toujours valide en date d'aujourd'hui et inclut une réserve de 10 %. L'Université bénéficie de deux subventions pour la réalisation de ce projet. À cela s'ajoutent les économies d'énergie générées par ce projet, lesquelles contribuent à atténuer les effets de l'augmentation des coûts d'énergie.

À ce jour, la conception des plans et devis est terminée et le projet est à la fin de l'étape de planification. L'appel d'offres pour entrepreneur est prévu en avril en vue d'un octroi en juin prochain.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-56

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

De recevoir l'estimation budgétaire, au montant de 12,288 M\$, du Projet d'ajout d'une chaudière électrique d'une puissance de 12 mégawatts (MW) et d'une petite chaudière au gaz naturel; et

D'autoriser le passage du projet à l'étape de réalisation ainsi que le lancement d'un appel d'offres public, et, sous réserve du respect du budget approuvé, l'octroi au plus bas soumissionnaire conforme d'un contrat de construction pour la réalisation.

17.4 Projet de modernisation des actifs d'enseignement et de recherche de la Forêt Montmorency : autorisation de passage à la phase d'initiation du projet et approbation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation – Volet 4 (DA-2026-222)

Afin de mener à bien sa mission d'enseignement et de recherche en sciences forestières, l'Université Laval a été pourvue, en 1964, d'une forêt d'enseignement et de recherche : la Forêt Montmorency. Reconnue comme la plus grande forêt de recherche et d'enseignement universitaire au monde depuis son agrandissement en 2015, la Forêt Montmorency est un immense laboratoire à ciel ouvert et un milieu unique d'enseignement, de recherche et d'éducation du grand public à l'égard des territoires forestiers boréaux, et ce, à moins de 80 km du campus de l'Université Laval.

Le présent dossier est la première étape de développement, soit la phase d'initiation du projet. Deux demandes de subventions seront élaborées et déposées d'une part au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (programme PSOv4) et d'autre part à la Fondation canadienne pour l'innovation (programme FCI-FI 2027). Également, une somme de 580 K\$ provenant des enveloppes normalisées est requise pour initier le projet.

Les membres du comité ont discuté des éléments suivants : 1) les considérations financières globales du projet; 2) l'importance d'explorer le potentiel de revenu; et 3) le développement du projet pour assurer la couverture des frais d'exploitation et la prise en compte de l'interdisciplinarité dans les modalités d'enseignement et de recherche. À la suite des discussions, ils étaient d'avis de recommander au Conseil l'approbation de financer la phase d'initiation du projet et le dépôt des demandes d'aide financière.

Les questions et commentaires des membres portent sur : 1) la reconstruction de l'aile d'hébergement du pavillon central ainsi que la réintégration des accès récréotouristiques, dans le but d'obtenir un financement pour la reconstruction de cette aile; 2) le montage financier concernant l'allocation de 2,96 M\$ pour la démolition des actifs et celle de 5,45 M\$ relative à la philanthropie; et 3) l'inclusion ou l'exclusion des deux demandes de subvention du niveau de base établi par le gouvernement pour les projets immobiliers.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-57

Considérant les recommandations du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'accepter, en principe, les paramètres de référence du projet (portée, budget et échéancier) et son montage financier, tel que spécifié aux présentes, étant entendu que ceux-ci sont appelés à évoluer au fil du projet et feront l'objet d'autorisations à chacune des phases de réalisation;

D'autoriser, conformément aux modalités du Cadre de gestion des ressources immobilières, le passage du Projet de modernisation des actifs d'enseignement et de recherche de la Forêt Montmorency à la phase d'initiation;

D'autoriser le financement de la phase d'initiation à la hauteur de 580 k\$ provenant des enveloppes normalisées;

D'approuver le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation – Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation publiques (PSOv4) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour le projet de modernisation des actifs d'enseignement et de recherche de la Forêt Montmorency et de désigner la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation comme signataire de la demande d'aide financière;

D'accepter une contribution financière de l'Université Laval représentant 20 % des coûts admissibles du projet faisant l'objet de la demande de financement, soit 3,262 M\$, conditionnelle à l'obtention de la subvention associée;

D'autoriser la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation à signer, pour et au nom de l'Université Laval, une convention d'aide financière avec le gouvernement du Québec pour le projet de modernisation des actifs d'enseignement et de recherche de la Forêt Montmorency, et ce, dans le respect des paramètres autorisés par les présentes et dans le meilleur intérêt de l'Université, ainsi que tout autre document afférent ou visant à y apporter des modifications non substantielles;

De désigner Alexis Achim, professeur titulaire au Département des sciences du bois et de la forêt et directeur scientifique de la Forêt Montmorency, comme répondant officiel de ce projet auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie; et

D'accepter, en principe, une contribution financière de l'Université Laval représentant 20 % des coûts admissibles du projet faisant l'objet, d'une demande de financement dans le cadre du concours 2027 du Fonds d'innovation de la Fondation canadienne de l'innovation, soit 2,377 M\$, conditionnelle à l'obtention de la subvention associée.

17.5 **Projet de maintien et de continuité du progiciel de gestion intégré (PGI) PeopleSoft Finances dans le contexte de révision de la portée ÉVO : approbation (DA-2026-223)**

18. Contrat de support et de mises à jour des licences PeopleSoft Finances (no 13138)
- Recommandations du Comité exécutif (DA-2026-224)

Les points 17.5 et 18 sont présentés conjointement.

PeopleSoft Finances est un système central aux opérations financières de l'Université. Il supporte directement la continuité des activités, la conformité et la qualité de l'information financière.

Avec la révision de la portée du programme ÉVO, le remplacement du PGI financier n'est plus envisagé à court ou à moyen terme. Or, la plateforme est aujourd'hui en situation de désuétude avancée, notamment en raison de l'absence de support éditeur depuis 2018. Cette situation augmente de façon significative l'exposition aux risques : sécurité, stabilité des opérations, dépendance à des ressources spécialisées et difficulté d'intégration avec les autres systèmes institutionnels.

L'intervention présentée consiste en une mise à niveau technique de la plateforme PS Finances, incluant la réintégration du support d'Oracle, confirmé jusqu'en 2036, et l'application des mises à jour cumulées non déployées depuis 2018. Cette démarche vise à rétablir un cadre opérationnel maîtrisé pour cet actif critique, en rétablissant un niveau de support adéquat, en réduisant les vulnérabilités et en stabilisant la plateforme.

Il ne s'agit pas d'un projet de transformation, mais d'une intervention de maintien en condition opérationnelle, nécessaire pour sécuriser les opérations actuelles et préserver la capacité d'adaptation de l'Université. Cette option constitue la réponse la plus appropriée pour réduire de façon significative le niveau de risque à court terme, tout en assurant la continuité des opérations.

L'investissement est estimé à 3,8 M\$ incluant : 1) la réintégration du support Oracle; 2) les coûts de licences annuelles pour les deux premières années du projet; 3) les efforts techniques; 4) la gestion du changement; 5) la gouvernance et gestion de projet; et 6) la contingence de projet de 10 %.

Une analyse du projet au regard de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI) confirme que l'intervention ne constitue pas un « projet qualifié ». À ce titre, il est estimé que le projet relève de la gestion courante des actifs informationnels et ne requiert pas les processus d'autorisation associés aux projets qualifiés.

La responsabilité du suivi de l'implantation est dévolue au CRII avec un suivi auprès du CAGIR. L'échéancier serait de plus ou moins 12 mois une fois que l'équipe de mise en place est complète. Le CRH est désormais responsable du suivi du projet ÉVO, maintenant dédié au projet RH.

Les membres du comité ont discuté des différents leviers pour réduire les risques réels, mais demeurant circonscrits et gérables dans le cadre d'une gouvernance de projet adéquate. Ils ont questionné l'équipe du Service des finances sur son expertise en migration. Ils se sont déclarés satisfaits des réponses à leurs questions. Le CRII souhaite s'assurer que les ressources humaines et le financement sont disponibles et souhaite recevoir à court terme l'échéancier ainsi que les plans de financement et des ressources humaines.

La question d'un membre porte sur la gestion de l'écho négatif autour du contrat de gré à gré avec une entité américaine, d'où l'importance de bien gérer l'explication de cette situation auprès de la communauté universitaire.

Un membre questionne les liens entre le point 17.5 - Projet de maintien et de continuité du progiciel de gestion intégré (PGI) PeopleSoft Finances dans le contexte de révision de la portée ÉVO et le point 18 - Contrat de support et de mises à jour des licences PeopleSoft Finances en matière de budgets. En réponse à cette question, il est expliqué que le contrat de support et de mises à jour des licences PeopleSoft Finance (point 18) est soumis au conseil pour autorisation à la suite du résultat obtenu selon la grille d'évaluation des risques en matière de gestion contractuelle remplie par le Service des approvisionnements. La révision de cette grille est suggérée en raison des changements en matière de gouvernance des projets, combinés aux nouvelles limites financières.

Un membre propose qu'à l'avenir, les dossiers de gestion contractuelle, autres que ceux liés aux technologies de l'information et aux services immobiliers, et dépassant un certain seuil financier, soient présentés préalablement au CAGIR afin que le Conseil puisse obtenir un avis sur la question.

En conclusion, certains ajustements seront faits aux fiches présentées aux points 17.5 et 18 de manière à mieux les arrimer et à en faciliter la compréhension.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-58

Considérant la recommandation du Comité des ressources immobilières et informationnelles,

D'approuver la réintégration du support du fournisseur Oracle ainsi qu'un projet de mise à jour de l'application à la version supportée courante.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-59

D'autoriser l'Université Laval à conclure un contrat de gré à gré pour le support et les mises à jour des licences PeopleSoft Finances avec le fournisseur Oracle Canada ULC en vertu de l'article 13.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) pour une valeur totale de 2 059 699 \$ pour une période de cinq (5) ans; et

De désigner la directrice adjointe – approvisionnement ou la directrice du Service des finances comme signataires autorisés de tous les documents relatifs à ce contrat et de les autoriser à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure dans le meilleur intérêt de l'Université Laval et dans le respect des dispositions de l'article 6.5 de la Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats.

19. Communications du président et de la rectrice

Le président cède la parole à la rectrice qui donne les informations suivantes :

Assermentation de la première ministre du Québec : La rectrice a assisté à l'assermentation de la première ministre du Québec. Cet événement lui a permis de rencontrer plusieurs personnes, dont les ministres, et quelques recteurs et rectrices et aborder le sujet de la situation financière des universités.

Rencontre avec la communauté sur les grands projets de construction et de transformation : Ce même jour, la direction de l'Université a tenu une rencontre avec les membres de la communauté afin de répondre aux questions concernant les grands projets de construction et de transformation qui s'opèrent sur le campus. Tenue dans un esprit de transparence, cette rencontre visait à présenter l'état d'avancement des projets, les processus décisionnels et les orientations de la vision immobilière. D'ici peu, les membres de la communauté recevront une communication par courriel afin d'être informés régulièrement de la nature des transformations en cours, de l'état des travaux et de leurs impacts. Il y aura aussi la création d'une page Web.

Initiative avec des leaders économiques : Depuis plus d'un an, des échanges très positifs ont lieu entre l'Université Laval, l'Université de Montréal et des leaders économiques québécois afin de hausser le développement des talents au rang de priorité stratégique au Québec et d'en faire une richesse collective distinctive par rapport aux autres nations.

19.1 Plan de travail des activités récurrentes du CA (DA-2026-225)

Le plan de travail des activités récurrentes du CA est déposé à titre informatif.

19.2 Rapport d'activités de la rectrice (DA-2026-226)

Le rapport d'activités de la rectrice est déposé à titre informatif.

HUIS CLOS COURANT

Nomination**20. Personne Commissaire substitut à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation (DA-2026-227)****- Recommandation du Conseil universitaire**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu,

CA-2026-60

Considérant la recommandation du Conseil universitaire,

De nommer Ghislaine Cleret De Langavant à titre de Commissaire substitut à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 15 mai 2026 au 14 mai 2029.

21. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu,

CA-2026-61

De lever la séance.

La séance est levée à 19 h 40.

Le président,

La secrétaire,

Jean Houde

Anne-Marie Laflamme